

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

**L'ORB**

Département de L'HERAULT (34) / Commune de VALRAS-PLAGE (34324)

**Texte juridique de référence :** Arrêté préfectoral 2009-I-304 du 27/01/2009

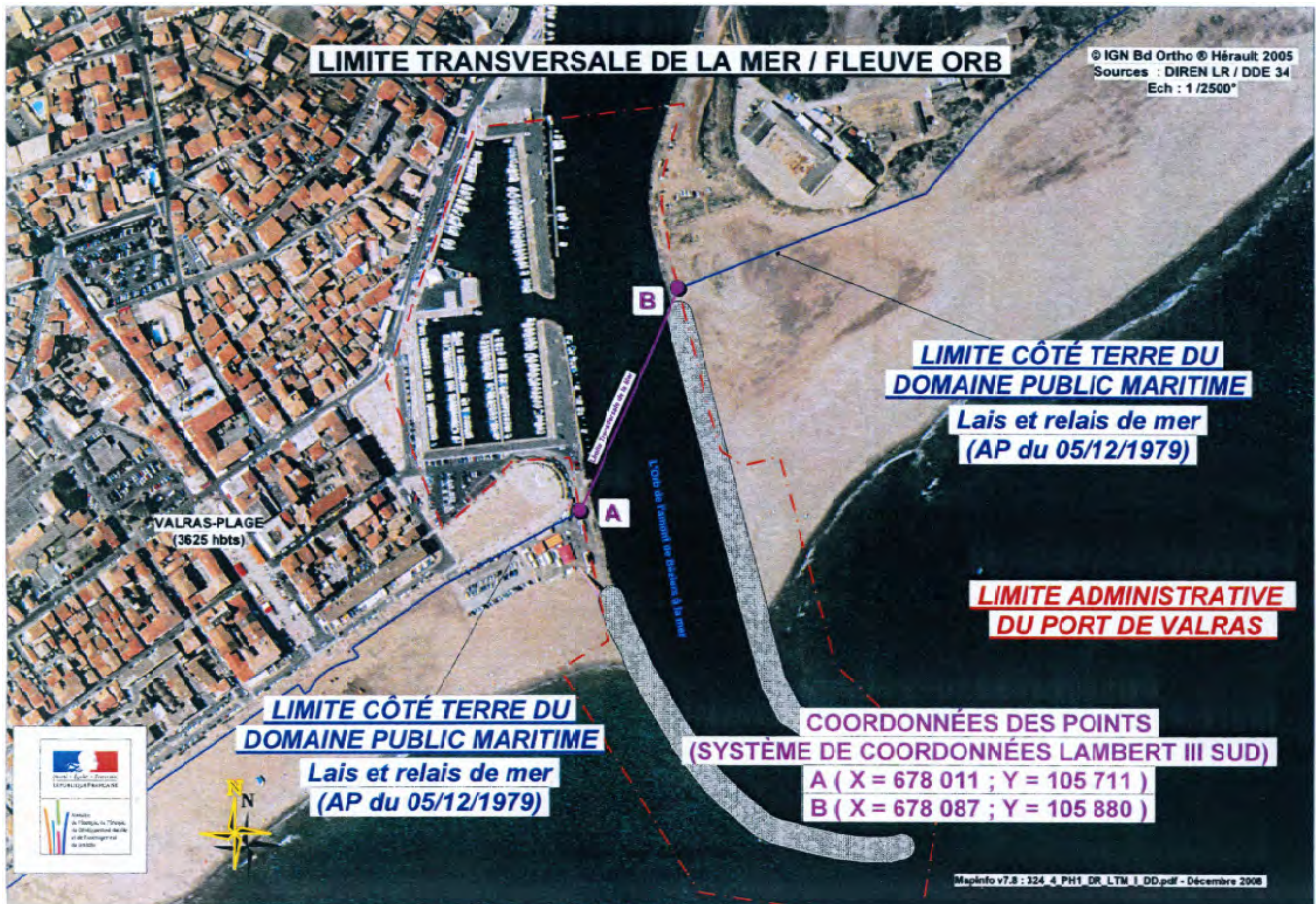
Limite	Observations
<p>La limite transversale de la mer à l'embouchure du fleuve Orb est fixée telle que représentée sur le plan annexé au présent arrêté, depuis un point A correspondant aux coordonnées du système Lambert III Sud X : 678011 / Y : 105711 jusqu'au point B correspondant aux coordonnées X : 678087 / Y : 105880.</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié.</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> La numérisation est réalisée à partir des coordonnées géographiques figurant dans l'arrêté. La limite obtenue correspond bien au plan de la DIREN annexé à l'arrêté (cf. page 2).</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) officiel(s) :

Plan annexé à l'Arrêté préfectoral 2009-I-304 du 27/01/2009



*Patrice*  
Patrice L'ATRON